

M. BOURGEOIS présente le rapport.

L'année 2009 a été marquée par le retrait ponctuel des représentants d'Etréchy, de janvier à avril, suite à l'annulation des élections municipales de 2008. Il a ensuite été nécessaire de procéder au renouvellement du Bureau Communautaire, par une nouvelle élection en date du 9 avril.

Face à cette situation, le Conseil Communautaire a souhaité faire de 2009 une année de transition, dont les objectifs principaux étaient de poursuivre ou achever les engagements précédents. Le budget voté avant le retour des élus d'Etréchy s'est volontairement limité à la reprise d'engagements antérieurs, sans novation.

Dès lors, 2009 a été consacrée à :

- la poursuite de la construction de la structure multi-accueil de Bouray sur Juine
- la poursuite de l'élaboration du SCoT
- la poursuite de la réflexion sur la création d'un CIAS

Le Conseil communautaire s'est réuni à 6 reprises, et a délibéré sur 49 points...

Dans ce contexte politique rendu particulier par le retrait temporaire des représentants d'Etréchy pendant le 1^{er} trimestre 2009, les Commissions ont axé leurs travaux sur la poursuite des réflexions ou travaux engagés antérieurement.

Ainsi, l'élaboration du SCoT s'est traduite par plusieurs réunions et groupes de travail thématiques, pour établir le Document d'Orientations Générales (DOG).

La Commission des Travaux s'est penchée à plusieurs reprises sur l'avancement de la Crèche de Bouray, ainsi que sur une juste répartition entre commande de sel et de déverglaçant.

La Commission Enfance Solidarité a évoqué une nouvelle fois la perspective du transfert de la restauration scolaire.

La Commission chargée du Développement de l'Intercommunalité a consacré plusieurs réunions à l'examen des conditions de la création d'un CIAS.

Enfin, la Commission Communication Culture a travaillé à la réalisation à la fois du Guide intercommunal et du journal Communautaire.

En matière de personnel, aucun changement n'est à noter par rapport à l'exercice précédent :

- le fonctionnement administratif de la Communauté est assuré par des fonctionnaires mis à disposition partiellement par la Commune d'Etréchy par voie conventionnelle
- Par contre, pour l'exercice direct de ses compétences exclusives (Centres de loisirs, garderies, développement économique, police), la Communauté dispose de personnels transférés ou recrutés directement par elle. Elle peut aussi bénéficier de personnels mis à disposition partielle, principalement des agents communaux chargés de l'entretien des locaux transférés.

Le service de la police municipale intercommunale compte 3 agents statutaires qui ont été recrutés directement par la Communauté. L'année 2009 a été mise à profit pour faire avancer la réflexion sur la création d'un 4^{ème} poste dès 2010.

Concernant les personnels d'animation exerçant leurs missions au sein de la compétence « accueil périscolaire » et « Centres de loisirs » ils étaient au nombre de 61 (51 en 2008), répartis entre :

- 16 agents mis à disposition (contre 18 en 2008)
- 45 agents communautaires (33 en 2008) : 15 statutaires (14 en 2008) et 30 non titulaires (19 en 2008), tous profils de postes confondus. Les évolutions sont dues essentiellement à l'ouverture du Centre de Loisirs de Bouray...

Le service d'aide à la recherche d'emploi et pour le développement économique est administré par un agent titulaire transféré.

En ce qui concerne les locaux,

Pour héberger son action, la Communauté dispose de locaux

- transférés (*utilisation exclusive, autonomie des locaux*)
 - Centre de Loisirs des Vrigneaux,
 - Espace Jeunes,
 - Poste de Police
 - Service d'Aide à la Recherche d'Emploi.

046/2010.

- mis à disposition (*utilisation partagée, dépendance d'une autre structure – école, mairie, restaurant scolaire, etc*)
 - les garderies d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Etréchy (Schuman), Janville sur Juine, Villeconin et Villeneuve sur Auvers.
 - Les centres de loisirs d'Etréchy (Schuman), de Boissy le Cutté et Bouray sur Juine

M. BOURGEOIS demande que les locaux créés par la Communauté de Communes soient stipulés, les crèches d'Etréchy et de Bouray sur Juine ainsi que la future crèche de Souzy la Briche de 9 places.

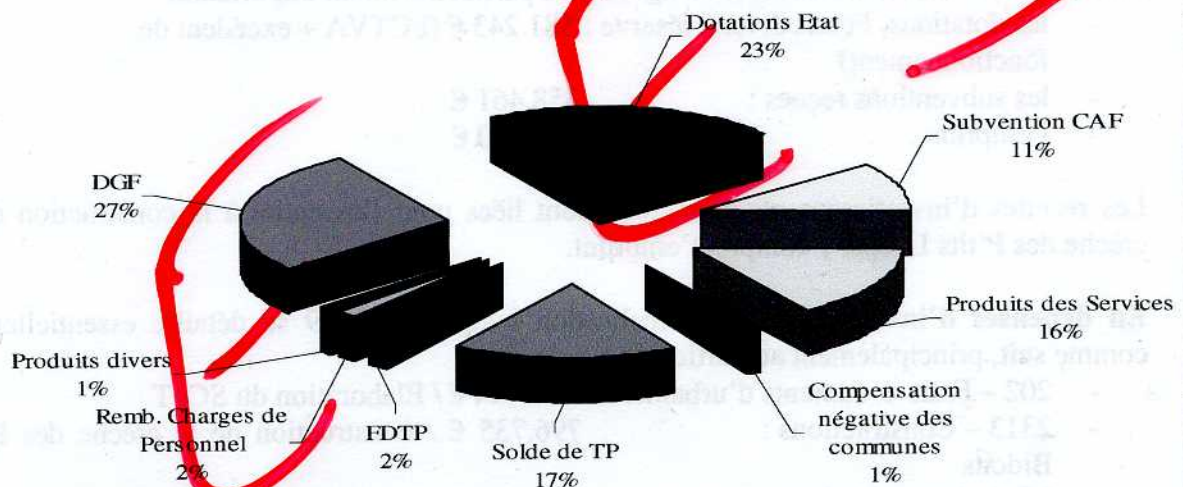
LES DONNEES FINANCIERES

Les ressources financières de la Communauté dépendent notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement. La prise de la compétence « ordures ménagères » a permis dès 2007 de rendre à cette dotation le niveau tel qu'espéré lors de la création de l'EPCI. Ainsi, pour 2009, la Dotation d'Intercommunalité (DGF) s'établit à 38,65 € par habitant (40,04 € en 2008).

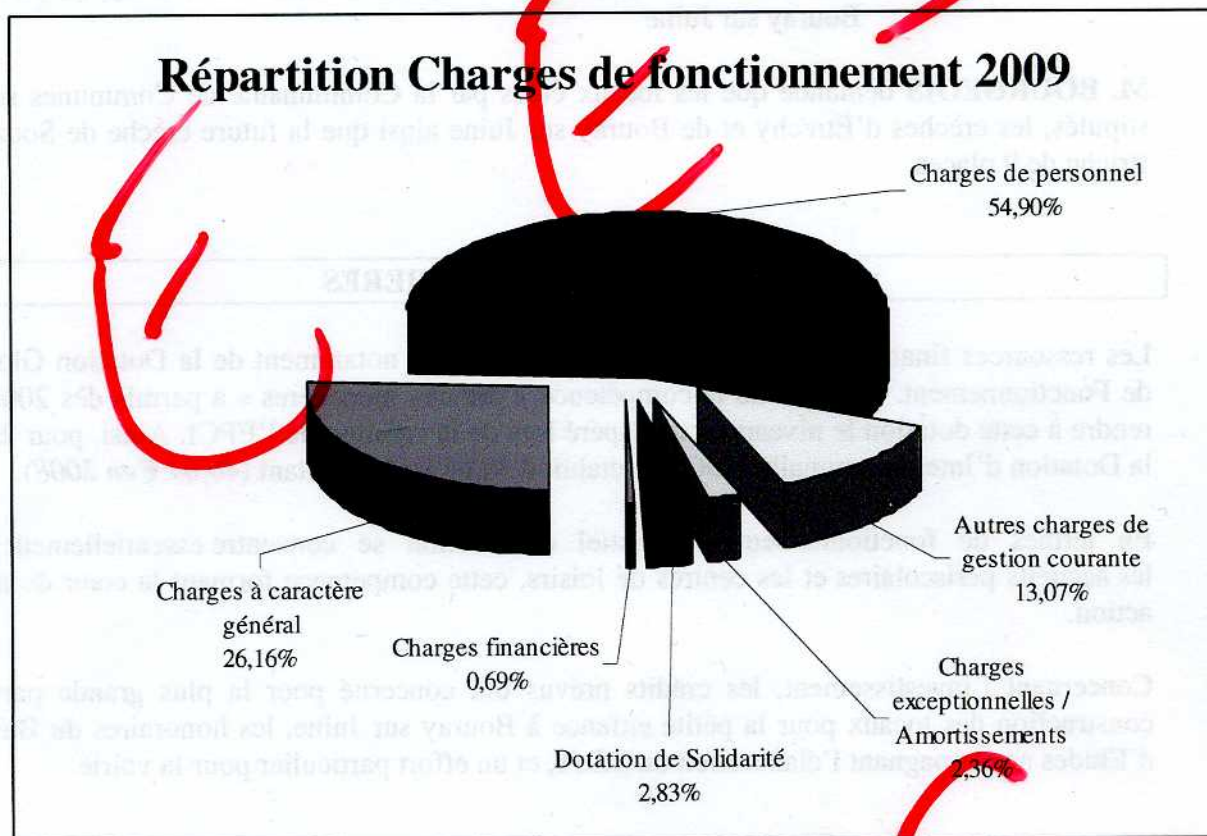
En termes de fonctionnement, l'essentiel de l'action se concentre essentiellement sur les accueils périscolaires et les centres de loisirs, cette compétence formant le cœur de notre action.

Concernant l'investissement, les crédits prévus ont concerné pour la plus grande part, la construction des locaux pour la petite enfance à Bouray sur Juine, les honoraires du Bureau d'Etudes accompagnant l'élaboration du SCoT, et un effort particulier pour la voirie

Répartition Recettes de fonctionnement 2009



Globalement, il peut être observé que les dotations de l'Etat représentent 50 % des recettes de la Communauté, que le produit des services (participations des familles et soutien CAF) s'établit à 27% des recettes, et que l'accroissement de richesse du territoire (solde de TP) ne profite à la Communauté qu'à hauteur de 17%.



Pour les dépenses de fonctionnement, les charges de personnels représentent 54,90% du budget, prenant en compte notamment les exigences d'encadrement dans les accueils CLSH et périscolaires. Les autres dépenses ne connaissent pas de dérive particulière...

En recettes d'investissement, trois lignes sont particulièrement importantes

- les dotations, Fonds divers, réserve : 581.243 € (FCTVA + excédent de fonctionnement)
- les subventions reçues : 358.461 €
- l'emprunt : 500.000 €

Les recettes d'investissements pour 2009 sont liées pour l'essentiel à la construction de la crèche des P'tits Loups, y compris l'emprunt.

En dépenses d'investissement, la réalisation budgétaire 2009 se détaille essentiellement comme suit, principalement aux articles

- 202 – Frais documents d'urbanisme : 20.434 € / Elaboration du SCoT
- 2313 – Constructions Bidous : 796.735 € / construction de la crèche des P'tits Loups
- 2315 – Inst. technique : 128.661 € / Travaux de voirie

046/2010

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La ventilation par activité des dépenses totales de fonctionnement pour 2009 peut être synthétisée de la manière suivante (les montants sont donnés en valeur résiduelle, déduction faite des participations reçues autres que la TP) :

- **Coûts administratifs** (salaires chargés des fonctionnaires, indemnités des élus, frais divers de fonctionnement comme l'affranchissement et télécommunications, etc) :

.....**290 899 €**

(Rappel 2005 : 222.139 €, 2006 : 236.178 €, 2007 : 242.759 €, 2008 : 225 699 €)

- **Coût Police** (salaires chargés des fonctionnaires, entretien des locaux et véhicule, frais de fonctionnement) :

.....**117 664 €**

(Rappel 2005 : 69.169 €, 2006 : 44.665 €, 2007 : 110.483 €, 2008 : 103 140 €)

- **Coût Petite Enfance (avec RAM)** (salaires chargés des fonctionnaires, dispositif Béb'Essonne, subventions P'tits Loups et Diabolos) :

.....**134 162 €**

(Rappel 2006 : 40.254 €, 2007 : 55.906 €, 2008 : 71 336 €)

Les coûts d'investissement pour 2009 s'établissent à 778 660 €, portant ainsi le montant total des crédits affectés à cette compétence à **912 822 €**

- **Coût Accueils périscolaires et Centre de Loisirs** (salaires chargés, frais de fonctionnement) :

.....**295 355 €**

(Rappel 2005 : 533.112 €, 2006 : 570.120 €, 2007 : 370.845 €, 2008 : 391 109 €)

auxquels il convient d'ajouter 42 924 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **338 279 €**

- **Coût Accueil des adolescents** (salaires chargés, frais de fonctionnement)

.....**61 806 €**

(Rappel 2005 : 41.097 €, 2006 : 53.006 €, 2007 : 54.831 €, 2008 : 54 379 €)

auxquels il convient d'ajouter 580 € de crédits d'investissement, portant ainsi le coût global pour cette compétence à **62 386 €**

- **Coût Voirie** (fonctionnement + investissement)

.....**128 661 €**

(Rappel 2005 : 146.379 €, 2006 : 168.487 €, 2007 : 64.514 €, 2008 : 139 947 €)

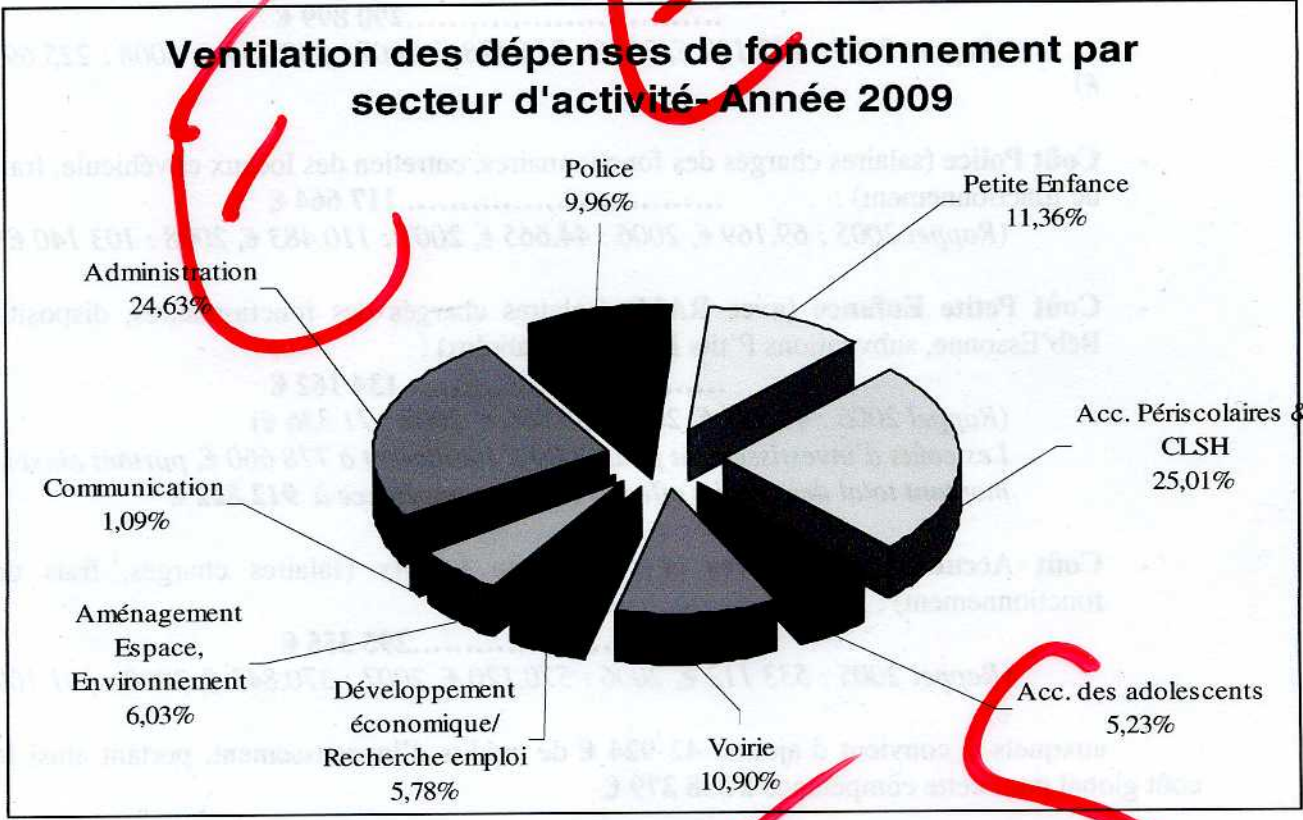
- **Coût Aide à la recherche d'emploi / Développement économique** (salaire chargé, frais de fonctionnement, SIMI, ...)

.....**68 225 €**

(Rappel 2005 : 30.779 €, 2006 : 47.266 €, 2007 : 50.627 €, 2008 : 58 425 €)

046/2010

- **Coût Aménagement espace et environnement** (Plateau de Mauchamps, SIVSO, Juine, étude Scot) :71 148 €
(Rappel 2005 : 67.375 €, 2006 : 113.986 €, 2007 : 180.992 €, 2008 : 66 898 €)
- **Coût Communication** (salaire chargé du personnel, journal)12 927 €
(Rappel 2005 : 23.666 €, 2006 : 9 678 €, 2007 : 7.284 €, 2008 : 10 334 €)



Les quelques écarts constatés proviennent :

- en coûts administratifs, d'un phénomène ponctuel de glissement d'un exercice sur l'autre
- pour la Petite Enfance, de l'engagement croissant de la Communauté en soutien financier des Associations gestionnaires
- pour les Centres de Loisirs, de l'abandon de fréquentation du CLSH de Lardy (106 K€)

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNES MEMBRES.

La Communauté organise également un retour financier vers les communes,

- en restitution de l'excédent de TP perçue au-delà du coût des charges transférées,
- en paiement de prestations (personnels et locaux mis à disposition, remboursement de l'affranchissement et reprographie de documents, etc)
- par l'établissement d'une dotation de solidarité

Cette masse financière se répartit entre les communes comme suit :

046 / 2010

Communes	RETOUR FINANCIER 2009
Auvers St Georges	21 080,88 €
Boissy le Cutté	198 827,16 €
Bouray sur Juine	84 995,73 €
Chamarande	23 654,45 €
Chauffour les Etréchy	7 705,28 €
Etréchy	619 507,70 €
Janville sur Juine	47 148,66 €
Mauchamps	132 574,76 €
St Sulpice de Favières	1 501,00 €
Souzy la Briche	- €
Torfou	594,50 €
Villeconin	8 504,18 €
Villeneuve sur Auvers	7 840,54 €
Total	1 153 934,84 €

A contrario, certaines communes, ne disposant pas d'un produit de TP suffisant pour couvrir le montant des charges qu'elles ont transférées, versent à la Communauté une contribution complémentaire. Ces communes ont donc versé les sommes suivantes en 2009 :

St Sulpice	2 869,78 €
Souzy la Briche	8 666,99 €
Torfou	2 904,42 €
Villeconin	12 203,39 €
Villeneuve	2 404,15 €
total	29 048,73 €

Commentaires :

Compte tenu de la stabilité du montant des charges transférées, la répartition des masses financières retournées aux communes ne connaît pas non plus de grandes variations.

Le changement essentiel dans cette répartition trouve sa source dans le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, qui résulte de la progression des assiettes communales de la Taxe Professionnelle.

046/2010

LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)

L'année 2009 est la dernière année de la Taxe Professionnelle, telle que connue dans le paysage fiscal français. Sa réforme annoncée pour une mise en œuvre à partir de 2010 prévoit en effet sa disparition pure et simple au profit d'une nouvelle taxation assise sur 2 bases distinctes :

- sur la valeur ajoutée
- sur l'assiette foncière.

2009 n'a donc connu aucun changement, le taux unique adopté de 10,32 % a été reconduit. Les bases ont légèrement augmenté pour s'établir à **10.930.829 €**. Le produit fiscal généré a donc été de **1.127.965 €**

Ce produit est versé à la Communauté qui en retourne ensuite une part aux communes, après avoir prélevé le montant des charges qu'elles ont transférées.

La Charte de Fonctionnement prévoyant le partage du produit de TP issu de l'accroissement des bases entre la Commune qui en est à l'origine et la Communauté, une Dotation de Solidarité a été octroyée aux communes suivantes :

- Commune de Chamarande : 12.525,00 €
- Commune d'Etréchy : 41.459,00 €
- St Sulpice de Favières : 1.501,00 €
- Villeconin : 2.027,00 €
- Villeneuve sur Auvers : 2.239,00 €

l'ensemble formant un total de 59.751,00 €.

Le calcul s'établit à partir du constat d'un accroissement des bases de 2003 (2004 pour les communes de Boissy le Cutté et St Sulpice de Favières) augmenté de 15%

En contrepartie, toute diminution de bases entraîne une diminution de produit fiscal que la Commune concernée devra recouvrir avant de pouvoir prétendre à cette Dotation.

LA GESTION DES ORDURES MENAGERES ET LA T.E.O.M.

La « physionomie » actuelle du service se décline comme suit :

Représentation-substitution au sein des Syndicats de Collecte

- **SIRCOM** de la Ferté Alais pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- **SICTOM** du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin
- **SEDRE** pour la commune de Chamarande

Représentation-substitution au sein des Syndicats de Traitement

- **SIREDOM** pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers

046/2010

- **SICTOM** du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

Maîtrise d’Ouvrage directe pour la Collecte

- pour les communes d’Etréchy et Chauffour les Etréchy

Cette relative « dispersion » de l’organisation se traduit également, pour l’instant, par une assez forte hétérogénéité des paramètres techniques du service : récipients de collecte, fréquences, type de service pour les encombrants ou les déchets verts, service rendu aux entreprises génératrices de déchets assimilés...

En pratique, sur le plan budgétaire et fiscal :

1/ les syndicats nous font connaître la participation financière attendue de chacune de leurs communes en début d’année, elle représente le produit attendu de la T.E.O.M.,

2/ pour Etréchy et Chauffour les Etréchy, c’est la C.C. elle-même qui en réalise le calcul en fonction des prévisions de tonnages sur ces 2 communes,

3/ le produit attendu de T.E.O.M. est ensuite rapporté aux bases fiscales, propres à chaque commune (et communiquées par les services de l’Etat), pour en déduire les taux communaux de TEOM.

Les modes de détermination du produit attendu varient selon les Syndicats :

- le SIRCOM de la Ferté Alais n’effectue pas de pesée identifiant les tonnages par commune. Il établit donc, à partir de ses charges totales, un coût par habitant identique pour toutes ses communes (les différences apparentes de taux de TEOM pour ces communes ne sont liées qu’à des différences inverses de bases fiscales).
- le SICTOM du Hurepoix a validé une harmonisation des taux sur 3 ans, dont le terme est atteint en 2009.
- Le SEDRE sollicite le coût « réel » du service par commune (échantillonnage de pesées).

Les différents Syndicats appellent les fonds auprès de la Communauté par 1/12èmes. Pour Etréchy et Chauffour, un règlement direct est effectué auprès du titulaire du marché de collecte et pour le traitement.

Les taux 2009 se sont déclinés comme suit :

Communes	Population recensement	Produit attendu 2009	Bases 2009	Bases/hab recens.	Taux 2009	Coût 2009 /hab recen
Auvers St Georges	1065	108 368,30 €	1 343 288	1 261,30	8,07%	98,10 €
Boissy le Cutté	1201	122 042,24 €	1 015 031	845,15	12,02%	
Bouray sur Juine	1879	180 737,86 €	1 553	826,87	11,63%	

